## **COSMEVA**

## Accord 1er mars 2020 Salaires minima de la chimie

Malgré la situation crise actuelle, il

de

faudra vérifier que le salaire de mars tient compte des nouveaux salaires minima.

Au 1<sup>er</sup> mars 2020 s'applique le nouvel accord sur les salaires minima dans la chimie. 3 conséquences :

- sur le salaire pour les nouveaux embauchés et les intérimaires à l'UAP1 et 2.
- Sur le salaire référence pour le calcul de la prime d'ancienneté
- Sur le montant de la prime panier de nuit qui passe à 9.97 € par nuit

## SALAIRES MINIMA

Coefficient	Salaire brut	Taux horaire	
140	1561,94	10,29	
160	1599,42	10,54	
175	1627,54	10,73	
190	1655,65	10,91	
205	1683,77	11,01	

## SALAIRES REFERENCES POUR LE CALCUL DE LA GRILLE D'ANCIENNETE

COEFFICI ENT	REFERENCE	COEFFICIEN	REFERENCE
140	1071	235	1797.75
160	1224	250	1912.5
175	1338.75	275	2103.75
190	1453.5	300	2295
205	1568.25	325	2486.25
225	1721.25	360	2754

Un nouveau droit prévu par cet accord est applicable au 1er mars 2020 :

Deux jours d'absence rémunérés pour enfant hospitalisé.

Le 25 mars 2020.